

RETRAIT DES NICOTINOÏDES

# Satisfaction des uns, inquiétude des autres...

La commission européenne a décidé de suspendre pour deux ans l'utilisation de trois molécules insecticides de la famille des néonicotinoïdes<sup>1</sup> pour certains usages (traitement des semences, des sols et applications foliaires) sur cultures attractives pour les abeilles.

**A** lors que le ministre de l'agriculture s'est déclaré satisfait de cette décision, les réactions ne se sont pas faites attendre. Le collectif « sauvons les f&l » a immédiatement réagit dénonçant « le résultat d'un lobbying démagogique et effréné d'associations environnementalistes » et exprimant leur inquiétude quant à la lutte contre le puceron lanigère.

« Pour lutter contre ce ravageur, l'administration française avait autorisé l'usage de deux produits à base des néonicotinoïdes la clothianidine et le thiaméthoxame, qui plus est en période post-floral. Ceux-ci avaient un avantage écologique incomparable : une très faible toxicité vis-à-vis de l'*Aphelinus mali*, micro-hyménoptère prédateur des pucerons lanigères et donc outil naturel de contrôle. Demain, les producteurs n'auront accès qu'à un seul produit : celui-ci doit être utilisé impérativement très tôt en saison et donc sans une évaluation du développement du prédateur ».

Par ailleurs, le collectif déplore le manque de données précises sur la réalité sanitaire des colonies d'abeilles. « Moins de 50 % des ruches françaises ont un traitement homologué contre le varroa (cause de mortalité n°1 des abeilles selon l'ANSES). En cause également, le manque de ressource florale ».

Le Gnis s'est également alarmé des conséquences de cette interdiction et redoute les conséquences de la suspension de trois insecticides. Le Gnis souhaite que les mesures de précaution et d'expérimentations « grandeur nature » réalisées par les entreprises semencières,

les agriculteurs, les instituts techniques et la recherche publique française, soient étendues à toute l'Europe et que leur efficacité soit étudiée avant toute suspension de ces produits.

En effet, les éléments motivant la suspension de ces trois insecticides viennent de pays européens qui n'ont pas instauré toutes ces mesures de précaution. À l'inverse, les entreprises semencières françaises se sont soumises à une série de procédures limitant les risques d'émission des poussières issues de semences traitées au sein de leurs infrastructures et à un contrôle de leur efficacité. Destinées non seulement à protéger l'utilisateur mais aussi l'environnement, ce Plan Qualité Poussières limite les disséminations chargées en matières actives mises en cause dans la mortalité des abeilles, en particulier grâce aux équipements supplémentaires mis en



© LUDMILA SMITE

place par les agriculteurs sur leurs semoirs. La Gnis alerte sur les conséquences économiques de cette interdiction sur l'industrie semencière et l'agriculture françaises : délocalisation des productions de semences hors de l'Union européenne, perte d'activité pour les agriculteurs multiplicateurs, fermetures d'usines de production en zones rurales...

Ces deux années permettront peut être d'observer une évolution du taux de mortalité des abeilles, qui est aussi un élément inquiétant pour la filière fruits et légumes étant donné son besoin de pollinisation.

<sup>1</sup> : clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame.

Pomme de terre

## Parmentine va reconstruire son entrepôt de Voves

Le groupe spécialiste du négoce de pommes de terre a d'ores et déjà décidé de reconstruire le bâtiment détruit par l'incendie du 13 mai dernier.

Le traumatisme est pourtant violent pour les dirigeants et le personnel qui avaient oeuvré depuis trois ans pour faire du site de Voves l'un des plus modernes et des plus performants d'Europe : en trois heures, l'ensemble des machines et des bâtiments industriels ont été calcinés. Mais tous les matériels de récolte et de travaux agricoles ont été épargnés ainsi que les capacités de stockage et le parc de palox, qui doivent en l'occurrence beaucoup à l'implication des sapeurs pompiers. Les bureaux ont été peu touchés et les données informatiques et administratives ont été préservées. Un nouveau local administratif est opérationnel dans les locaux d'une autre filiale du groupe à une vingtaine de kilomètres de Voves. Dans l'immédiat, les autres sites et filiales du groupe sont mobilisés pour compenser l'activité du site sinistré et la répartir. La capacité du groupe à servir les clients est donc préservée. JH

## CHINE Stéphane Le Foll signe un accord de coopération sanitaire



© MATHIEU

**D**ans le cadre de la visite d'Etat du Président de la République en Chine, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et ZHI Shuping, Ministre de l'Administration générale du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine (AQSIQ), ont signé, en présence des deux Chefs d'Etat, un programme de coopération dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, déterminant pour favoriser la croissance des exportations françaises en Chine.

Cette coopération franco-chinoise permettra notamment, grâce à une meilleure connaissance réciproque, de renforcer le dialogue pour réduire les barrières sanitaires au commerce. En particulier, dans le domaine des produits à base de viande de porc (charcuterie), ce texte marque une avancée décisive pour l'ouverture de ce marché en Chine, puisqu'une mission d'experts chinois devrait se rendre en France très prochainement à l'invitation de la partie française, préalable indis-

pensable à l'agrément des autorités chinoises pour exporter vers ce pays. Par ailleurs, ce texte ouvre les discussions techniques pour l'exportation de viande bovine, aujourd'hui impossible, les deux parties s'engageant à respecter les normes internationales de l'OIE, organisation mondiale de la santé animale. Enfin, deux accords entre opérateurs privés ont été signés en présence des deux Chefs d'Etat, concernant la production de poudre de lait et le développement de la génétique porcine.